



RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020 n° 2/2020

Etaients présents :

Maire :

Mme. Fabienne **BAAS**

Adjoins :

M. Vincent **FLORANGE**

Mme Anne **MAMMOSSER**

M. Arnaud **FREY**

Mme Catherine **GEIGER**

M. Jean **WECHSLER**

Mme Gabrielle **GERTZ**

M. Florent **RICHARD**

Mme Delphine **RIDEAU**

M. Damien **OSWALD**

Conseillers Municipaux :

M. Bruno **BOULALA**

Mme Karine **ANTOINE LAVIGNE**

M. Antoine **CHRISTOPH**

Mme Christelle **HEITZ**

Mme Marie-Claire **EGIOMUE**

M. Patrice **GUILLEMOT**

Mme Isabelle **ZINCK**

M. Guy **BUTTIGHOFFER**

Mme Corinne **RIGAUD MONTEIRO**

M. Alain **AMMERICH**

Mme Emmanuelle **HUMBERT**

M. Ronan **CHASSENOTTE**

Mme Christelle **ROUILLON**

M. Jean-Marie **BEUTEL**

Mme Véronique **KOLB-GOETZ**

M. Christian **WENDLING**

Mme Azam **TAHERI**

M. Sébastien **VILLEMIN**

M. Claude **STEINLE**

Mme Nathalie **DE BOUVIER**

Mme Nathalie **SOROKINE**

Absents excusés :

M. Jérémy **MARICHEZ**, absent excusé, donne procuration à Mme Catherine GEIGER

Mme Cassandra **BRIERE**, absente excusée donne procuration à M. Vincent FLORANGE

Le Maire salue les Conseillers Municipaux et les remercie de leur présence.

Puis il passe à l'ordre du jour.

- 1° INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
- 2° ELECTION DU MAIRE
- 3° FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- 4° ELECTION DES ADJOINTS
- 5° FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES
- 6° LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

1° INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est présidée, à son ouverture, par le Maire sortant, Jean-Marie Beutel. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux élus le 28 juin 2020 et donne lecture des résultats tels qu'ils ressortent du procès-verbal établi à l'issue de l'élection.

Répartition des voix :

Electeurs inscrits	: 8 090
Electeurs votants	: 2 975
Suffrages exprimés	: 2 900
Liste « Ostwald 2020 avec vous », Fabienne BAAS	: 1 355 voix
Liste « Claude Steinle », Claude STEINLE	: 548 voix
Liste « Ostwald par Cœur », Jean-Marie BEUTEL	: 997 voix

Répartition des sièges :

Liste « Ostwald 2020 avec vous », Fabienne BAAS	: 25 sièges
Liste « Claude Steinle », Claude STEINLE	: 3 sièges
Liste « Ostwald par Cœur », Jean-Marie BEUTEL	: 5 sièges
TOTAL	: 33 sièges

Sont par conséquent installés en qualité de Conseillers Municipaux :

Liste OSTWALD 2020 AVEC VOUS - Fabienne BAAS

- ✓ Mme Fabienne BAAS
- ✓ M. Vincent FLORANGE
- ✓ Mme Anne MAMMOSSER
- ✓ M. Bruno BOULALA
- ✓ Mme Catherine GEIGER
- ✓ M. Antoine CHRISTOPH
- ✓ Mme Karine ANTOINE LAVIGNE
- ✓ M. Arnaud FREY
- ✓ Mme Delphine RIDEAU
- ✓ M. Jean WECHSLER
- ✓ Mme Gabrielle GERTZ
- ✓ M. Florent RICHARD
- ✓ Mme Christelle HEITZ
- ✓ M. Damien OSWALD
- ✓ Mme Marie-Claire EGIOMUE

- ✓ M. Jérémy MARICHEZ, donne procuration à Mme Catherine GEIGER
- ✓ Mme Cassandra BRIERE, donne procuration à M. Vincent FLORANGE
- ✓ M. Patrice GUILLEMOT
- ✓ Mme Isabelle ZINCK
- ✓ M. Guy BUTTIGHOFFER
- ✓ Mme Corinne RIGAUD MONTEIRO
- ✓ M. Alain AMMERICH
- ✓ Mme Emmanuelle HUMBERT
- ✓ M. Ronan CHASSENOTTE
- ✓ Mme Christelle ROUILLON

Liste OSTWALD PAR CŒUR - Jean-Marie BEUTEL

- ✓ M. Jean-Marie BEUTEL
- ✓ Mme Véronique KOLB-GOETZ
- ✓ M. Christian WENDLING
- ✓ Mme Azam TAHERI
- ✓ M. Sébastien VILLEMIN

Liste CLAUDE STEINLE - Claude STEINLE

- ✓ M. Claude STEINLE
- ✓ Mme Nathalie DE BOUVIER
- ✓ Mme Nathalie SOROKINE

Le Maire sortant, Jean-Marie BEUTEL, garde la parole en qualité de doyen d'âge des conseillers élus et garde la présidence pour le point relatif à l'élection du Maire.

Le conseil désigne Mme Christelle HEITZ en qualité de secrétaire de séance.

2° ELECTION DU MAIRE

Le doyen d'âge Jean-Marie BEUTEL, préside le point relatif à l'élection du Maire en application de l'Article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Président donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT qui régissent l'élection du Maire.

Deux assesseurs sont désignés pour participer aux opérations de vote. Il s'agit de Mme Karine ANTOINE-LAVIGNE et de M. Antoine CHRISTOPH.

Le Président appelle aux candidatures à l'élection de Maire. Il enregistre la candidature de :
Fabienne BAAS

Premier tour de scrutin :

Le Bureau est constitué du Président, du secrétaire de séance et des assesseurs. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 8
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13
- Résultat : 25

✓ **Mme Fabienne BAAS, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire. Elle est installée dans ses fonctions.**

Intervention de Fabienne BAAS

En premier je veux remercier Jean Marie Beutel, notre doyen, d'avoir présidé ce début de séance.

Le moment est solennel, c'est un grand moment d'émotion de me retrouver élue maire d'Ostwald. Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle page de l'histoire ostwaldoise. Être maire est le plus beau et le plus exigeant des mandats.

Merci aux membres du Conseil Municipal de m'avoir confirmé leur confiance et surtout merci à toutes les ostwaldoises et tous les ostwaldois qui se sont déplacés dimanche pour faire vivre la démocratie. J'ai une pensée pour les électrices et électeurs qui auraient aimé accomplir leur devoir de citoyen et qui ont hésité à venir dans le contexte du climat sanitaire actuel.

Je tiens à adresser mes plus chaleureux remerciements à toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance et nous ont aidé, par un travail collectif, à rendre possible ce challenge : famille, amis proches et lointains, sympathisants et colistiers. Je mesure la chance d'être aussi bien entourée. Et, j'ai une pensée particulière pour mon compagnon Christian et notre fils Alexandre pour leur affection et leur présence à mes côtés, sachant que pendant quelques années encore, ils devront me partager !

Votre soutien à tous, depuis de nombreux mois déjà, nous a donné la force de poursuivre et d'aller au bout de cette campagne qui fut passionnante et épuisante à la fois.

Du fond du cœur merci !

Mon rêve a toujours été de travailler avec tous les habitants et élus d'Ostwald et j'invite donc, les deux autres groupes à nous rejoindre dans les différentes commissions afin de travailler, en toute **transparence** et **ensemble** pour le bien de tous et pour l'**avenir** d'Ostwald.

Nous serons également très présents à l'Eurométropole de Strasbourg, pour construire ensemble

la métropole de demain et peser dans les décisions concernant notre ville.

Notre fil rouge est la **transition écologique, la justice sociale et la démocratie**. Et la crise sanitaire que nous vivons depuis quelques mois nous a conforté dans notre programme. Le lien social, la solidarité, le local, l'environnement sont essentiels à notre équilibre.

La préservation du naturel existant de la commune est une de nos grandes priorités, la protection de nos forêts, de nos trames vertes et bleues, et tous les lieux où la biodiversité est présente.

Nous désirons aménager notre ville pour qu'elle soit belle, sereine et agréable à vivre. Relevons le défi climatique à notre échelle !

La démocratie et le lien social, par le biais des conseils, commissions, rencontres, écoutes permettront à la parole de circuler de manière constructive, sans conflits stériles.

Je ne veux pas retracer une liste exhaustive de nos projets, mais sachez qu'aucun ne sera oublié.

Je sais que les attentes sont fortes et **nous ferons tous les jours de notre mieux avec les moyens mis à notre disposition**.

Je m'engage à servir Ostwald avec **transparence, écoute, bienveillance et exemplarité**. Je remercie cette jeune équipe, aux compétences multiples, qui est à mes côtés et qui s'est engagée sur les mêmes valeurs.

Il y a hier, aujourd'hui et demain !

Avançons tous ensemble pour l'avenir de notre commune et je sais que tous ensemble **avec vous**, nous y arriverons !

3° FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

La Maire nouvellement élu prend la présidence de la séance.

Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 adjoints au maximum.

F. BAAS propose une liste de **9 adjoints** :

1. Vincent FLORANGE
2. Anne MAMMOSSER
3. Arnaud FREY
4. Catherine GEIGER

5. Jean WECHSLER
6. Gabrielle GERTZ
7. Florent RICHARD
8. Delphine RIDEAU
9. Damien OSWALD

et spécifie les **domaines de compétences** :

1. Associations/ Démocratie locale/ Sécurité
 2. Affaires scolaires et petite enfance
 3. Communication et numérique
 4. Finances
 5. Cadre de vie et urbanisme
 6. Actions sociales
 7. Développement durable/ Plan climat/ Transition écologique et énergétique
 8. Jeunesse et Insertion
 9. Economie et commerce de proximité
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 9 (neuf) le nombre d'adjoints au Maire par 25 voix pour et 8 abstentions**

4° ELECTION DES ADJOINTS

L'élection des Adjointes est régie par les articles L 2122-7-2 et suivants : scrutin de liste bloquée, majorité absolue, pas de panachage, parité, scrutin secret.

Le Bureau est composé du Président (Maire), du secrétaire et de deux assesseurs.

Le Président appelle aux candidatures des listes d'adjoints.

Une liste d'adjoints conduite par M. Florange est déposée :

1. Vincent FLORANGE
2. Anne MAMMOSSER
3. Arnaud FREY
4. Catherine GEIGER
5. Jean WECHSLER
6. Gabrielle GERTZ
7. Florent RICHARD
8. Delphine RIDEAU
9. Damien OSWALD

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 8
- Suffrages exprimés : 25

- Majorité absolue : 13
- Résultat : 25

La liste conduite par M. Florange, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue dans l'ordre suivant :

1. Vincent FLORANGE
2. Anne MAMMOSSER
3. Arnaud FREY
4. Catherine GEIGER
5. Jean WECHSLER
6. Gabrielle GERTZ
7. Florent RICHARD
8. Delphine RIDEAU
9. Damien OSWALD

5° FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES

L'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

La Maire propose d'élire 4 (quatre) conseillers délégués.

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 4 (quatre) le nombre de délégués par 25 voix pour et 8 abstentions**

Intervention de Jean Marie Beutel

Le dimanche 28 juin, les Ostwaldois ont été 2975 à se rendre aux urnes et 997 nous ont accordés leur confiance.

Nous tenons à les remercier très sincèrement, pour leur adhésion à notre projet et à notre équipe, mais aussi pour le soutien, les échanges, les idées et tout ce que nous avons pu partager avec eux au cours des mois passés.

Dès le départ, notre équipe s'est constituée autour d'un grand projet commun : défendre les habitants, renforcer la solidarité et permettre à tous de bien vivre et de bien grandir à Ostwald : d'y habiter, d'y travailler, d'y profiter d'une richesse culturelle, sportive, associative et humaine.

Nos valeurs se sont illustrées par une rénovation importante de nos quartiers et toujours pour un développement respectueux de notre environnement.

Notre équipe poursuivra sa mission, que ce soit à travers les cinq élus de notre groupe qui siègeront au conseil municipal mais aussi grâce à tous nos colistiers d'Ostwald par Cœur qui s'impliquent depuis de longues années dans la vie de notre commune : dans ses associations, ses commerces, sa vie quotidienne.

Face à la crise sanitaire, économique et sociale qui s'ouvre, nous resterons vigilants et serons force de proposition afin qu'aucun Ostwaldois ne soit laissé de côté.

Nous ne pourrions oublier et devons à ce titre remercier tous ceux qui se sont mis au service de nos concitoyens pendant et après le confinement : les associations caritatives, les associations de quartier, le CCAS, l'ensemble du personnel de la Ville d'Ostwald et tous les bénévoles qu'ils aient confectionné des masques, assisté les plus fragiles pour leur faire leurs courses ou tout simplement écouté et conseillé ceux qui en avaient le plus besoin.

Hier, aujourd'hui et demain, vous nous trouverez motivés, déterminés et engagés.

Par conviction et par cœur.

Jean-Marie BEUTEL

Madame la Maire demande à M. Steinle s'il souhaite faire une déclaration. Monsieur Steinle décline.

6° LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

En application de l'Article L 1111-1-1 du CGCT, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Cet exemplaire figure en annexe.

✓ **Le Conseil Municipal prend acte de cette charte**

7° DIVERS

Madame la Maire annonce les deux prochaines séances du CONSEIL MUNICIPAL :

- Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 au Point d'Eau : désignation du collège électoral pour l'élection sénatoriale

.../..

- Vendredi 17 juillet à 17h00 au Point d'Eau : désignation des conseillers dans les différentes instances, points budgétaires, points techniques

Elle remet aux conseillers des documents administratifs à remplir, la charte de l'élu et un document de droit à l'image.

Fin de la séance à 19h35